

# FLASH INFORMATIONS COMMUNALES

## NOVEMBRE 2015

### Cérémonie du 11 novembre - rectification :

- Commémoration de l'Armistice de 1918 : les Communes de Maves, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Mulsans, Villexanton
  - **10 h 15** : dépôt de gerbe au cimetière de Maves
  - **10 h 45** : rassemblement devant la mairie de Mulsans
  - **11 h 00** : départ du défilé vers le cimetière, cérémonie du souvenir devant le monument aux morts, dépôt de gerbe,Un vin d'honneur offert par la municipalité de Mulsans sera servi à la salle des fêtes.

### Bloc note agenda :

- Repas communal des aînés le samedi 14 novembre à 12 h 30 à la salle du presbytère. Si vous avez plus de 60 ans et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous manifester auprès du secrétariat de la mairie.
- Fête du livre organisée par les écoles vendredi 20 novembre de 15 h 00 à 18 h 30 à la salle du presbytère

### Réunion publique « les Pompiers » – nouvelle date :

Une réunion publique est organisée pour l'ensemble des mavois le **vendredi 18 décembre à 18 h 30 à la salle du presbytère de Maves** en vue de présenter le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (Sdacr) et la mutualisation du centre de secours de Maves vers celui de la Chapelle Saint Martin-Mulsans, avec la participation :

- Colonel AIGUEPARSE, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Adjudant-Chef Régis BLONDY, Chef de Corps des pompiers de Maves
- Et du conseil municipal de Maves.

Le SDIS présentera le nouveau mode d'intervention sur le territoire de Maves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Toutes questions pourront être posées.

### Nettoyage des avaloirs :

La VAF interviendra le mardi 10 novembre toute la journée pour nettoyer les avaloirs (bouches d'égout) de la commune. Merci de bien vouloir laisser un accès suffisant (environ 3 m de part et d'autre de l'avaloir) pour faciliter le stationnement du véhicule.

### Inscription sur les listes électorales :

Vous n'avez jamais été inscrit(e) sur une liste électorale ou vous venez de déménager, pour remplir votre droit de citoyen(ne) lors des prochaines élections, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2015.

Dès maintenant, s'adresser à la mairie. Merci de vous munir d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et de votre éventuelle ancienne carte d'électeur.



## Les portes de l'emploi :

- 80 agents de tri monocolis – plateforme logistique – MER – 1 mois

Contact : Mme Annie MARTIN – Les portes de l'emploi - 1 rue Fortineau – MER – 02.54.81.37.69

**Permanences sans rendez-vous lundi 14 h à 17 h et mercredi 9 h à 12 h – se munir d'un CV**

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes :

Dans le cadre des actions de prévention menées par la gendarmerie nationale afin de prévenir les cambriolages, les militaires de la brigade de gendarmerie de Mer, commandés par le lieutenant Aurélien ROCHE vous rappellent qu'il convient tout d'abord de respecter des principes simples de précaution pour protéger votre domicile (renforcement et fermeture des accès à clé, mise en sécurité des objets de valeurs, soyez attentifs à vos clés, avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité). Il y a lieu de signaler la présence inhabituelle et suspecte de personnes ou de véhicules. En cas d'absence prolongée ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences, donnez l'impression que votre domicile est habité, faites suivre votre courrier, faites un transfert de ligne téléphonique, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances »

Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque. Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez également déposer plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr). Pensez à faire opposition auprès de votre banque et déclarer le vol à votre assurance.

De plus, le message est le suivant : « face à tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare, alertez les services de de gendarmerie en composant le 17 (gratuit), votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs ».

Les gendarmes de la brigade de Mer sont à votre service, demandez leur conseil.

**Vous êtes victime ou témoin  
d'un cambriolage :**  
**APPELEZ LE 17 OU LE 112**  
Votre appel peut être déterminant  
pour interpellier les cambrioleurs



## Limitation de tonnage à 3,5 T sur la Route Départementale n° 39 rue de la Guérinette - Pontijou

Pour limiter le tonnage sur la Route Départementale n° 39 et instaurer un itinéraire de substitution par les Routes Départementales 924 et 69, le Conseil Départemental va prochainement installer la signalisation correspondante.

(sauf ayant droit, engins agricoles, transports scolaires, service de secours, ordures ménagères)

